

# **Etat des lieux de l'offre en Soins Oncologiques de Support (SOS) en Auvergne-Rhône-Alpes Département de l'Allier**

---

Avril 2025

---



# Sommaire

<b>1. Contexte .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Eléments de méthodologie .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Analyse de l'offre en SOS dans l'Allier .....</b>	<b>5</b>
3.1 Typologie des répondants .....	5
3.2 Répartition géographique de l'offre en SOS dans l'Allier .....	6
3.3 Les SOS proposés et envisagés dans l'Allier versus ARA .....	16
3.4 Le profil des bénéficiaires dans l'Allier versus ARA .....	18
3.5 La répartition du moment de la prise en charge de chaque SOS dans l'Allier versus ARA .....	19
3.6 Les professionnels intervenant pour chaque SOS dans l'Allier .....	22
3.7 Les modalités de prise en charge dans l'Allier versus ARA .....	25
3.8 Les lieux de prise en charge dans l'Allier versus ARA .....	25
<b>4. Synthèse .....</b>	<b>27</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>29</b>
Détail des professionnels intervenant répertoriés dans la rubrique "Autre" .....	29
Détail des intervenants par type de SOS et de structures .....	29

## 1. Contexte

Les soins oncologiques de support (SOS) sont définis comme « l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements oncologiques ou onco-hématologiques spécifiques lorsqu'il y en a ».

L'INCa a défini un panier référentiel avec **un socle de base de 4 soins de support** (prise en charge de la douleur, de la diététique, du soutien psychologique, prise en charge sociale, familiale et professionnelle), complété par **un socle complémentaire de 5 soins de support** (activité physique adaptée, les conseils d'hygiène de vie, le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer, le soutien à la mise en œuvre de la préservation de la fertilité et la prise en charge des troubles de la sexualité). Par ailleurs, il est envisagé dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 de rajouter les **soins de socio-esthétiques**.

Les soins oncologiques de support constituent un maillon majeur du parcours cancer des patients atteints d'un cancer à la fois en amont, pendant et après les traitements actifs. Leur accessibilité géographique, la visibilité et la répartition adaptée de l'offre aux besoins sur le territoire sont un enjeu crucial.

Afin d'améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer et pour répondre à cet enjeu, la stratégie cancers Auvergne Rhône-Alpes 2022-2025, déclinaison régionale de la stratégie décennale, a inscrit comme action celle de : Structurer l'offre de soins de support et garantir sa couverture régionale y compris l'accompagnement et le soutien aux aidants dont la visibilité de l'offre associative.

Dans ce cadre, **l'ARS a lancé un état des lieux de l'offre en SOS en Auvergne Rhône Alpes, en établissements de santé et en associations**.

## 2. Eléments de méthodologie

L'objectif poursuivi était de réaliser un état des lieux des SOS en ARA au 31/12/2023 **afin de rendre lisible et visible l'offre en soins oncologiques de support de notre région et identifier d'éventuels besoins non couverts**.

Le périmètre de cet état des lieux a concerné les 9 SOS du panier référentiel de l'INCa auxquels ont été ajoutés les soins de socio-esthétiques soit **10 SOS au total**.

Les structures cibles étaient les suivantes :

- **Le(s) site(s) des établissements de santé** autorisés (chirurgie et/ou radiothérapie et/ou chimiothérapie) ;
- Les établissements associés au traitement du cancer (chimiothérapie) ;
- Les établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) ;
- **Les associations** identifiées proposant ou susceptibles de proposer des SOS (cf statut) ;
- **Les structures APA** validées par la DRAJES pour figurer dans l'annuaire Sport Santé ;
- Les dispositifs d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique - **DAPAP**.

Les associations qui ont répondu ont signé une charte d'engagement (cf. questionnaire).

Le nombre total de structures interrogées était de **880**.

L'enquête a été lancée via l'outil SOLEN le **13 décembre 2023** et s'est clôturée le **8 février 2024**.

**4 types de questionnaires** conçus de façon cohérente dans les questions posées, ont été diffusés à chacune des structures cibles :

- Un questionnaire Etablissements de santé
- Un questionnaire associations
- Un questionnaire structures APA
- Un questionnaire DAPAP.

Les questions appelaient des réponses fermées "oui/non" matérialisées par 1 ou 0 dans l'enquête. Seules 2 questions appelaient des réponses détaillées : l'une sur les intervenants "autre" et l'autre sur les lieux de prise en charge lorsqu'il s'agissait des locaux d'autre(s) site(s) de l'établissement.

Le remplissage des questionnaires est personnes dépendantes et donc peut éventuellement constituer un biais.

Seules les structures ayant répondu totalement au questionnaire ont été prises en compte dans cette analyse. Les réponses partielles n'ont pas été analysées.

L'offre en SOS a été analysée sur la base à la fois des structures répondantes et qui proposent ces soins. Des cartographies complètent cette analyse notamment le temps d'accès à chacun des SOS en annexe.

Une analyse a été réalisée à l'échelle régionale. Elle a ensuite été déclinée en analyse département par département se traduisant par 12 rapports départementaux accompagnés de cartographie de l'offre.

Pour l'exploitation des questionnaires, comme des établissements ayant la même entité juridique ont des activités différentes (ex : à la fois Ets autorisés et Ets de SMR), le choix a été fait de les qualifier en premier lieu d'Ets autorisés au traitement du cancer, en second lieu Ets associés tout en conservant les réponses de chaque site pour l'analyse.

Par ailleurs, certains Ets ayant plusieurs sites d'activité ont répondu sur un même questionnaire pour l'ensemble de leurs sites. Aussi, par souci d'homogénéité, le traitement des données a été réalisé par entité juridique et non par site.

**Cet état des lieux est un 1<sup>er</sup> exercice et donc une photo de l'offre en SOS à l'instant T0. En effet, l'analyse des questionnaires montre un manque de traçabilité des files actives de patients permettant d'avoir une approche quantitative de l'offre en région. Aussi, cette enquête nécessite d'être approfondie, complétée et partagée avec les acteurs des territoires afin de mieux objectiver les réels besoins en SOS.**

### 3. Analyse de l'offre en SOS dans l'Allier

Dans l'Allier, sur **27 structures interrogées**, **16 ont répondu** à l'enquête (les réponses partielles à l'enquête ne sont pas comptabilisées) soit un **taux de réponse de 59%**.

Type de structures	Nombre de structures interrogées	Pourcentage de structures répondantes
Ets autorisés au traitement (ttt) du cancer	6	83 % (5/6)
Ets de SMR	3	33 % (1/3)
Associations	4	100 % (4/4)
Structures APA	13	38 % (5/13)
DAPAP	1	100 % (1/1)
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>59 % (16/27)</b>

Le taux de réponse de la campagne des établissements autorisés au traitement du cancer est de **83 % (5/6)**.

#### 3.1 Typologie des répondants

Sur les **16 structures** ayant répondu à l'enquête dans l'Allier, **15 proposent des SOS**. Elles se répartissent ainsi :

Type de structures	Pourcentage de structures proposant des SOS sur les répondants
Ets autorisés au traitement (ttt) du cancer	100 % (5/5)
Ets de SMR	100 % (1/1)
Associations	75 % (3/4)
Structures APA	100 % (5/5)
DAPAP	100 % (1/1)
<b>Total</b>	<b>64 % (15/16)</b>

Soit :

- **6 établissements sanitaires** dont 5 établissements de santé autorisés au traitement du cancer et un établissement de SMR,
- **3 associations,**
- **5 structures APA et 1 DAPAP.**

### 3.2 Répartition géographique de l'offre en SOS dans l'Allier

Les 10 cartes suivantes présentent la répartition départementale de chaque SOS. Chaque structure a été numérotée et classée selon sa typologie :

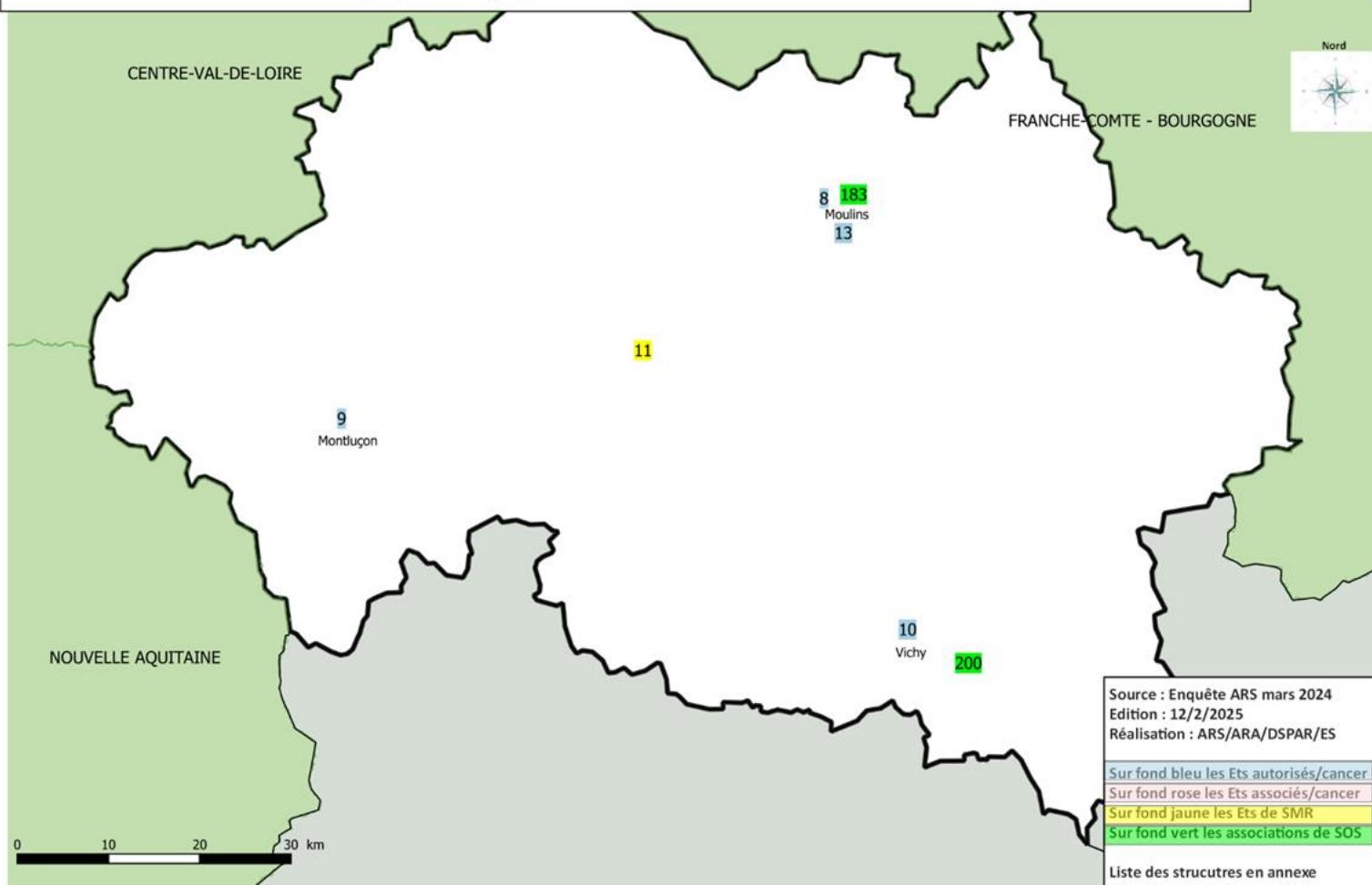
- Etablissements autorisés au traitement du cancer
- Etablissements associés
- Etablissements de SMR
- Associations
- Structures APA/DAPAP

**Seuls les sites principaux figurent sur ces cartes.** Les antennes, sites secondaires ou extérieurs déclarés dans la question :

- n° 15 du questionnaire adressé aux établissements sanitaires,
- n° 13 du questionnaire adressé aux associations,
- n° 6 du questionnaire adressé aux structures APA,
- n° 5 du questionnaire adressé aux DAPAP, n'apparaissent pas dans la cartographie.

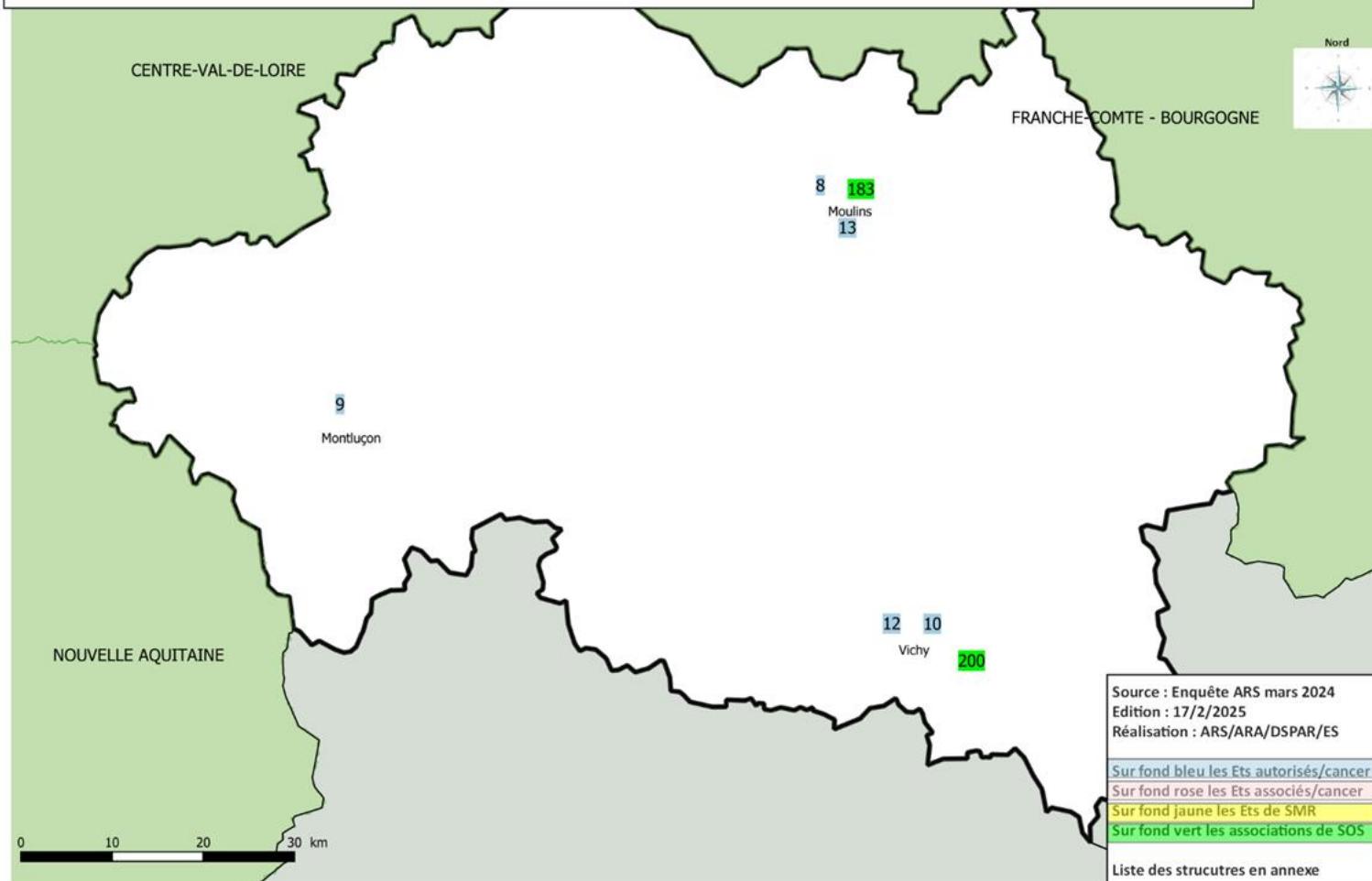
## Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

### Soutien psychologique des proches & aidants - ALLIER



Ets_Aut	8	030000061	CH de Moulins	Ets_Aut	13	030785430	Polyclinique Saint-Odilon
Ets_Aut	9	030000079	CH de Montluçon	SMR	11	030002208	CH Dpt Cœur du Bourbonnais Tronget
Ets_Aut	10	030000087	CH Jacques Lacarin Vichy	Asso	183		La Bourdonnaise pour elles
Ets_Aut	12	030780548	Polyclinique La Pergola				

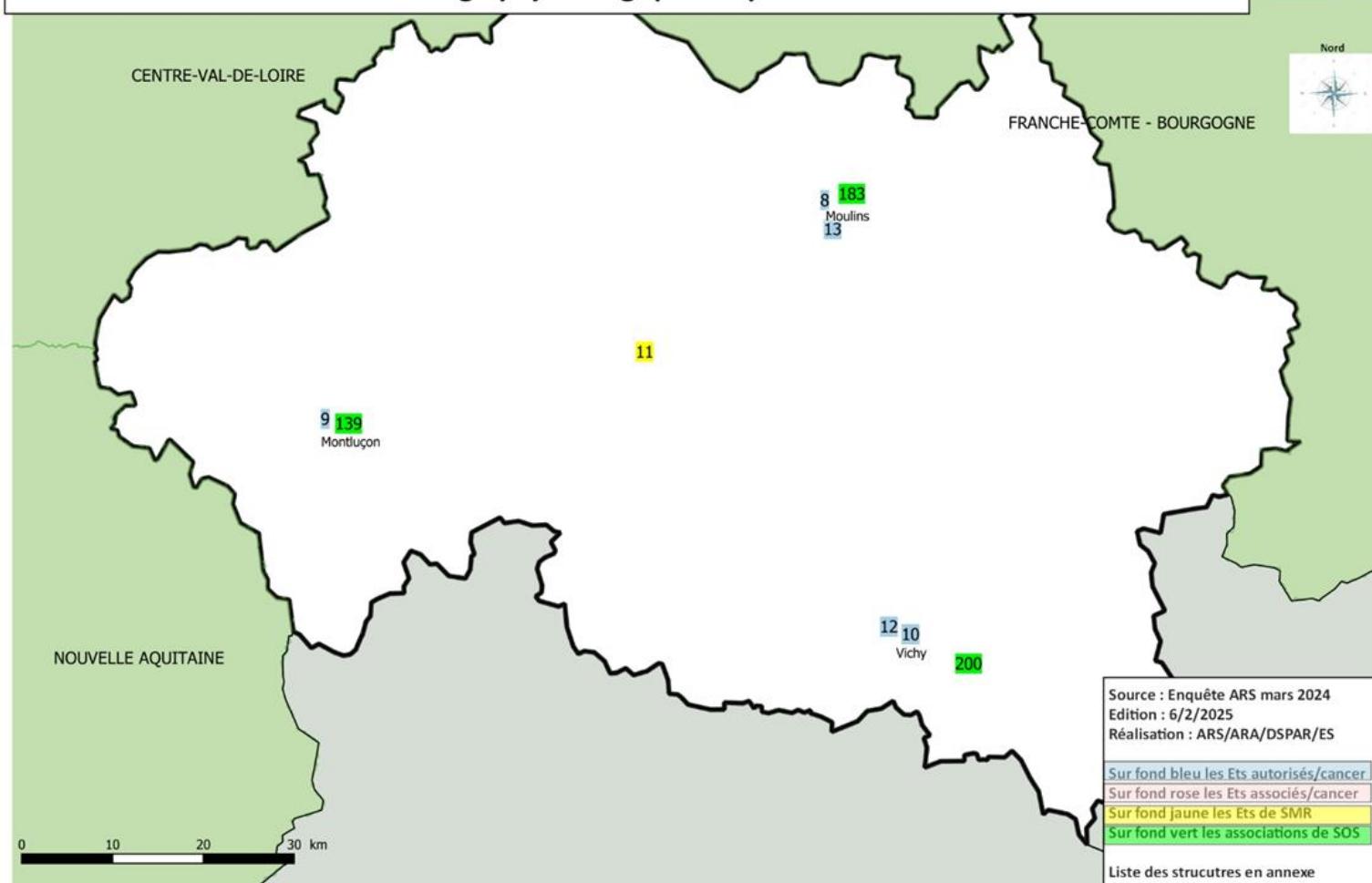
Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023  
Diététique & Nutrition - ALLIER



Ets_Aut	8	030000061	CH de Moulins	Ets_Aut	13	030785430	Polyclinique Saint-Odilon
Ets_Aut	9	030000079	CH de Montluçon	Asso	183		La Bourdonnais pour elles
Ets_Aut	10	030000087	CH Jacques Lacarin Vichy	Asso	200		Onco and Co
Ets_Aut	12	030780548	Polyclinique La Pergola				

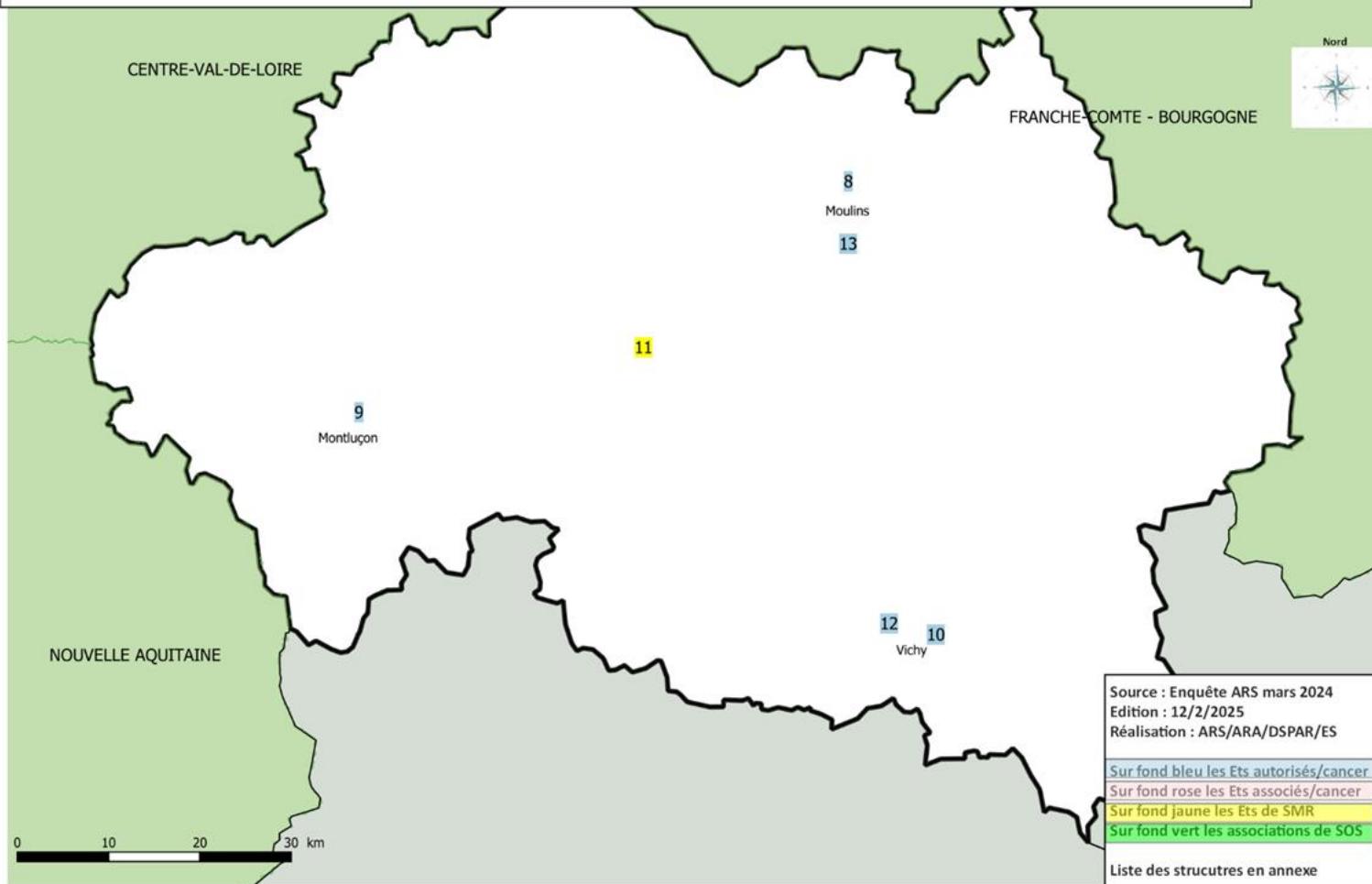
## Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

### Prise en charge psychologique du patient - ALLIER



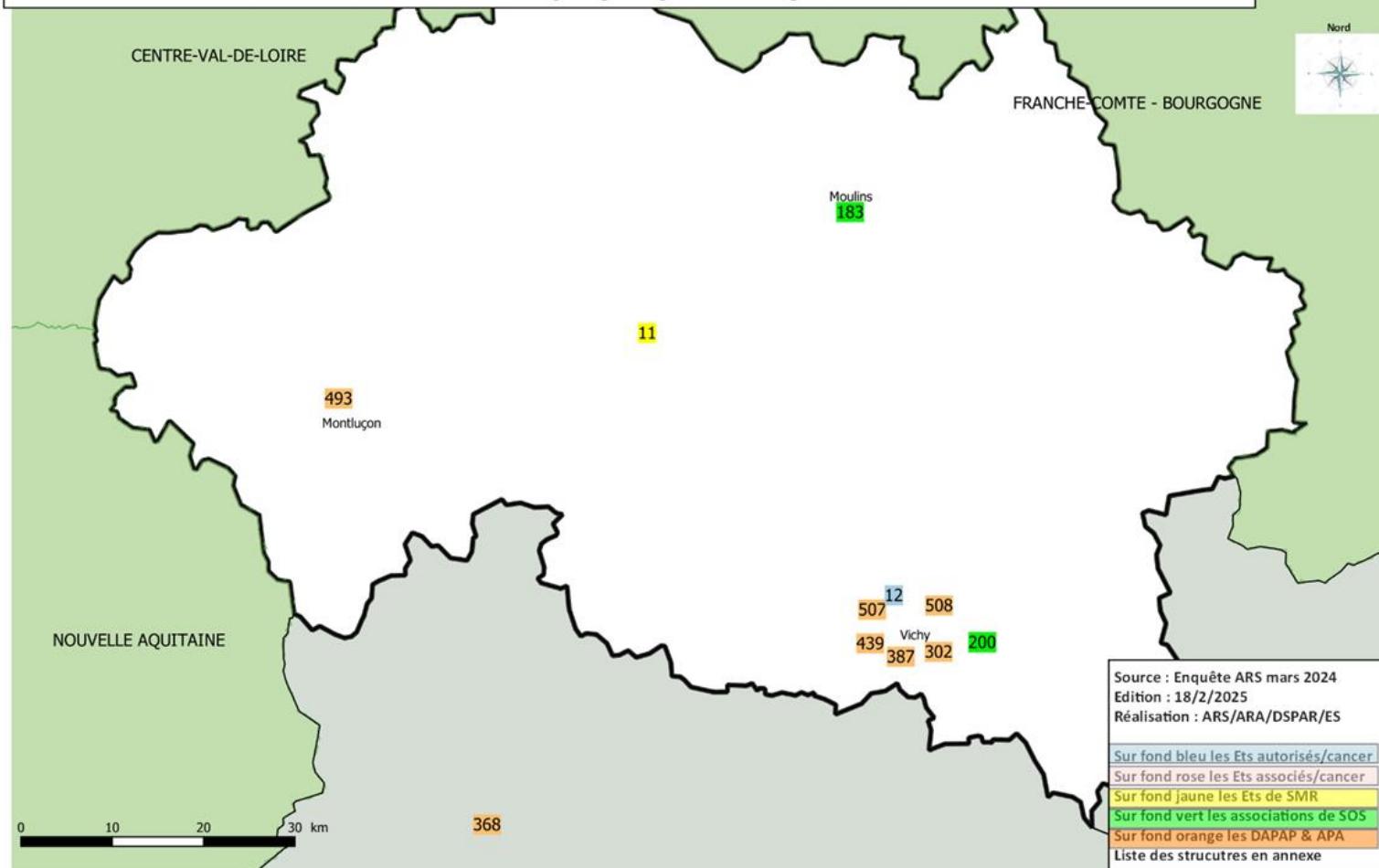
Ets_Aut	8	030000061	CH de Moulins	SMR	11	030002208	CH Dpt Coeur du Bourbonnais Tronget
Ets_Aut	9	030000079	CH de Montluçon	Asso	139		Association Entraide Cancer du Sein
Ets_Aut	10	030000087	CH Jacques Lacarin Vichy	Asso	183		La Bourdonnaise pour elles
Ets_Aut	12	030780548	Polyclinique La Pergola	Asso	200		Onco and Co
Ets_Aut	13	030785430	Polyclinique Saint-Odilon				

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023  
Prise en charge sociale, familiale & professionnelle - ALLIER



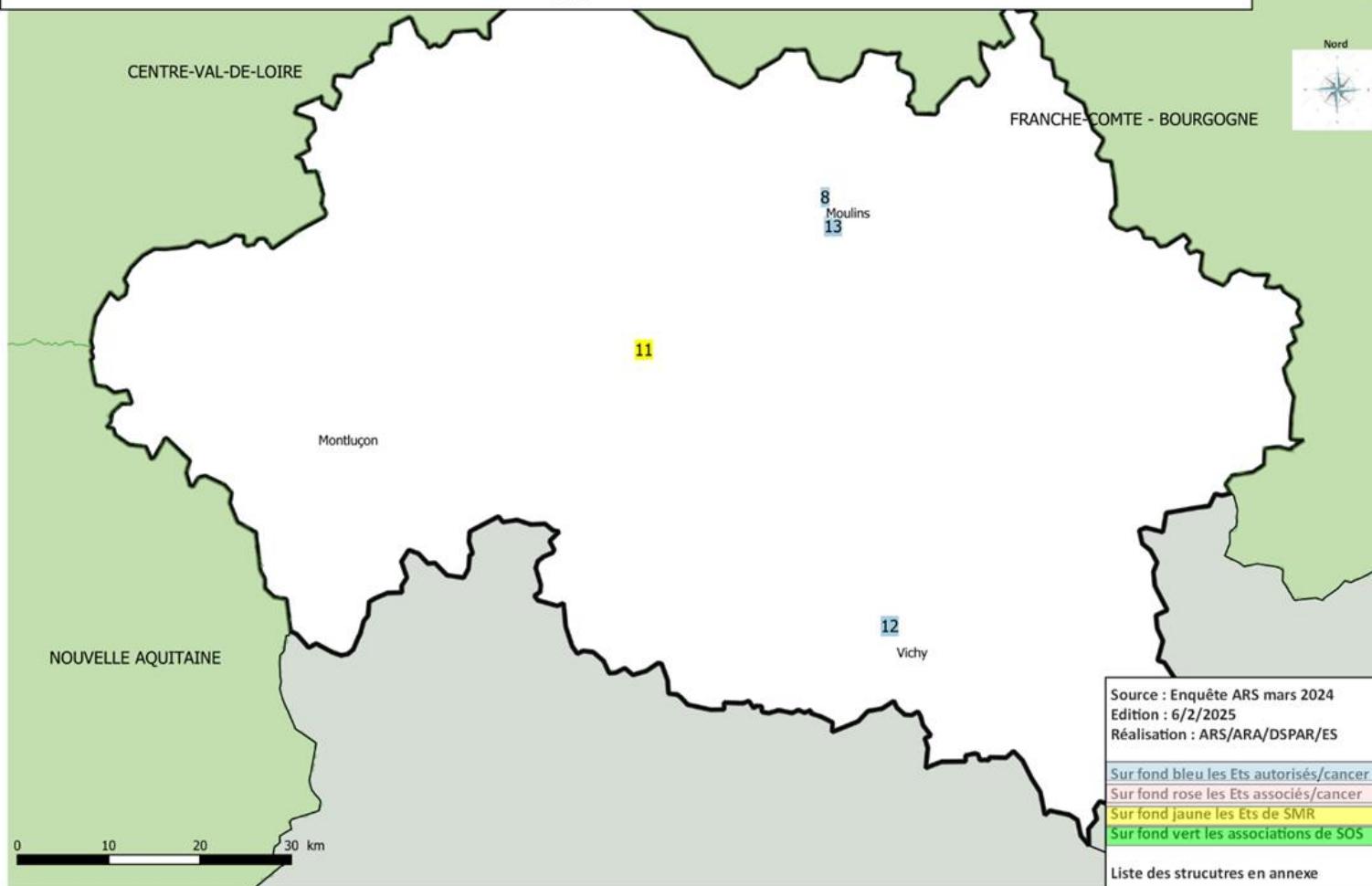
Ets_Aut	8	030000061	CH de Moulins	Ets_Aut	12	030780548	Polyclinique La Pergola
Ets_Aut	9	030000079	CH de Montluçon	Ets_Aut	13	030785430	Polyclinique Saint-Odilon
Ets_Aut	10	030000087	CH Jacques Lacatin Vichy	SMR	11	030002208	CH Dpt Coeur du Bourbonnais Tronget

# Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 - Activité physique adaptée - ALLIER



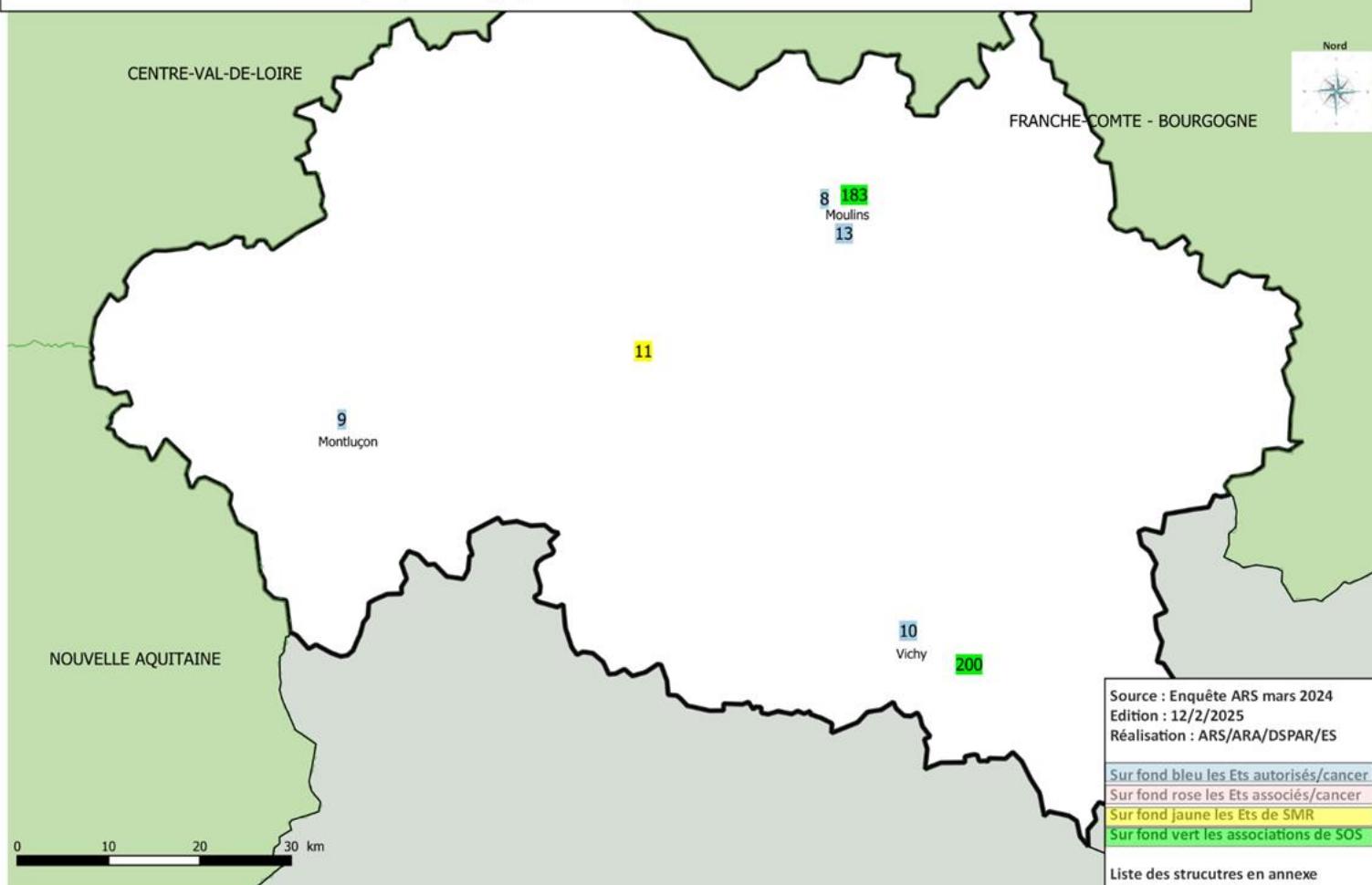
Ets_Aut	12	030780548	Polyclinique La Pergola	APA	387	Club nautique de Vichy
SMR	11	030002208	CH Dpt Coeur du Bourbonnais Tronchet	APA	439	La salle de Célia
Asso	183		La Bourdonnaise pour elles	APA	493	Stade Montluçonnais Basket
Asso	200		Onco and Co	APA	507	Vichy Triathlon
APA	302		DAPAP 03	APA	508	Vichy Val d'Allier natation

## Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 Conseils d'hygiène de vie - ALLIER



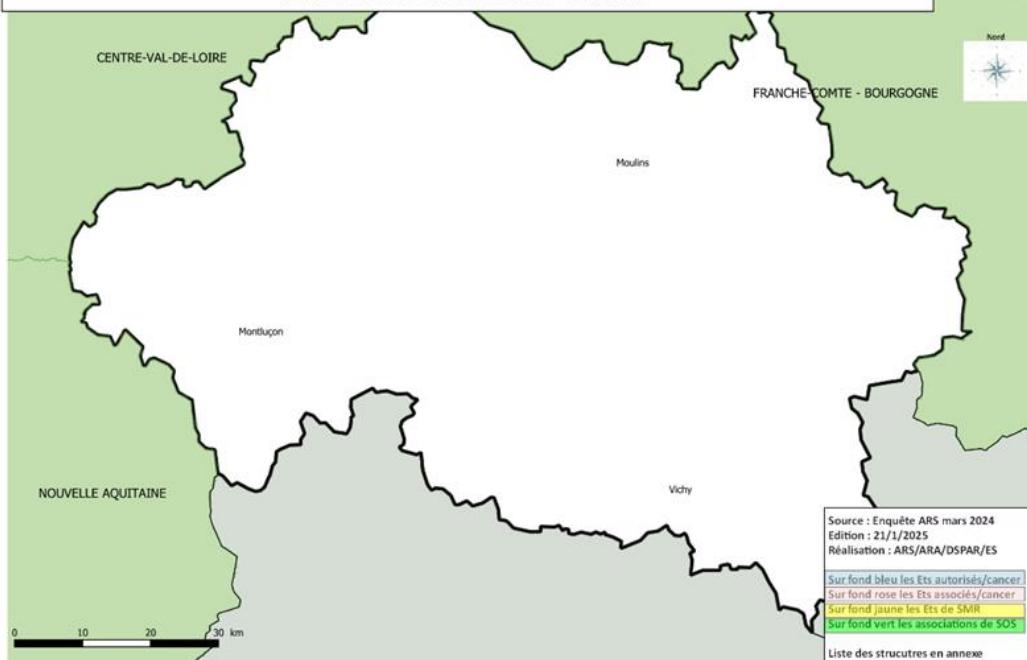
Ets_Aut	8	030000061	CH de Moulins
Ets_Aut	12	030780548	Polyclinique La Pergola
Ets_Aut	13	030785430	Polyclinique Saint-Odilon
SMR	11	030002208	CH Dpt Coeur du Bourbonnais Tronget

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023  
Soutien psychologique des proches & aidants - ALLIER



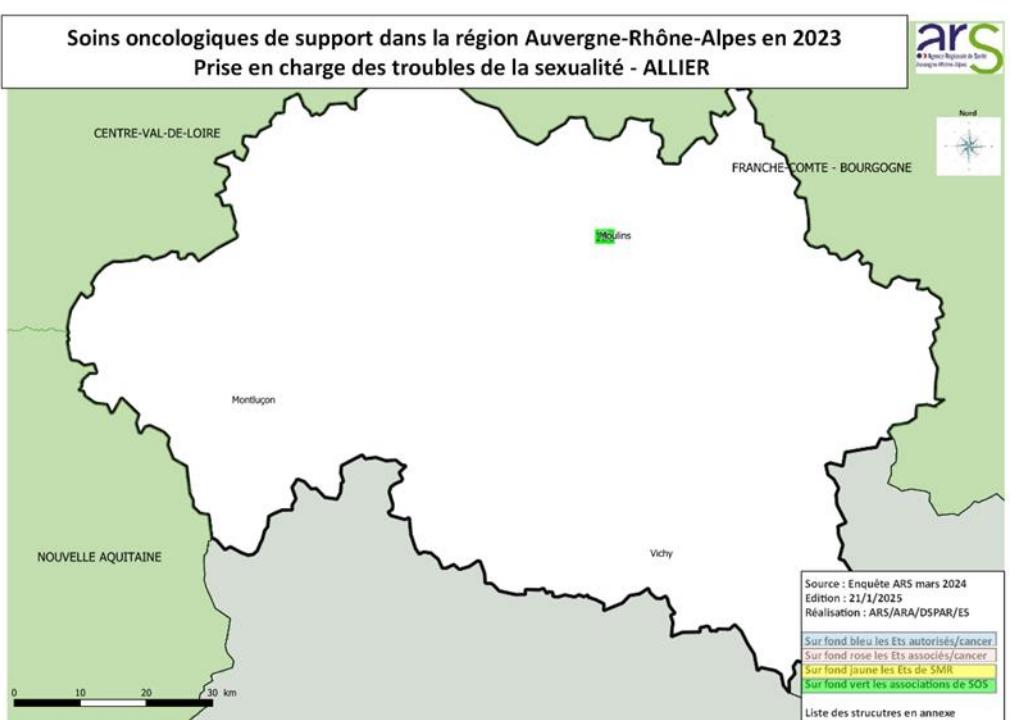
Ets_Aut	8	030000061	CH de Moulins	SMR	11	030002208	CH Dpt Coeur du Bourbonnais Tronget
Ets_Aut	9	030000079	CH de Montluçon	Asso	183		La Bourdonnaise pour elles
Ets_Aut	10	030000087	CH Jacques Lacarin Vichy	Asso	200		Onco and Co
Ets_Aut	13	030785430	Polyclinique Saint-Odilon				

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023  
Préservation de la fertilité - ALLIER



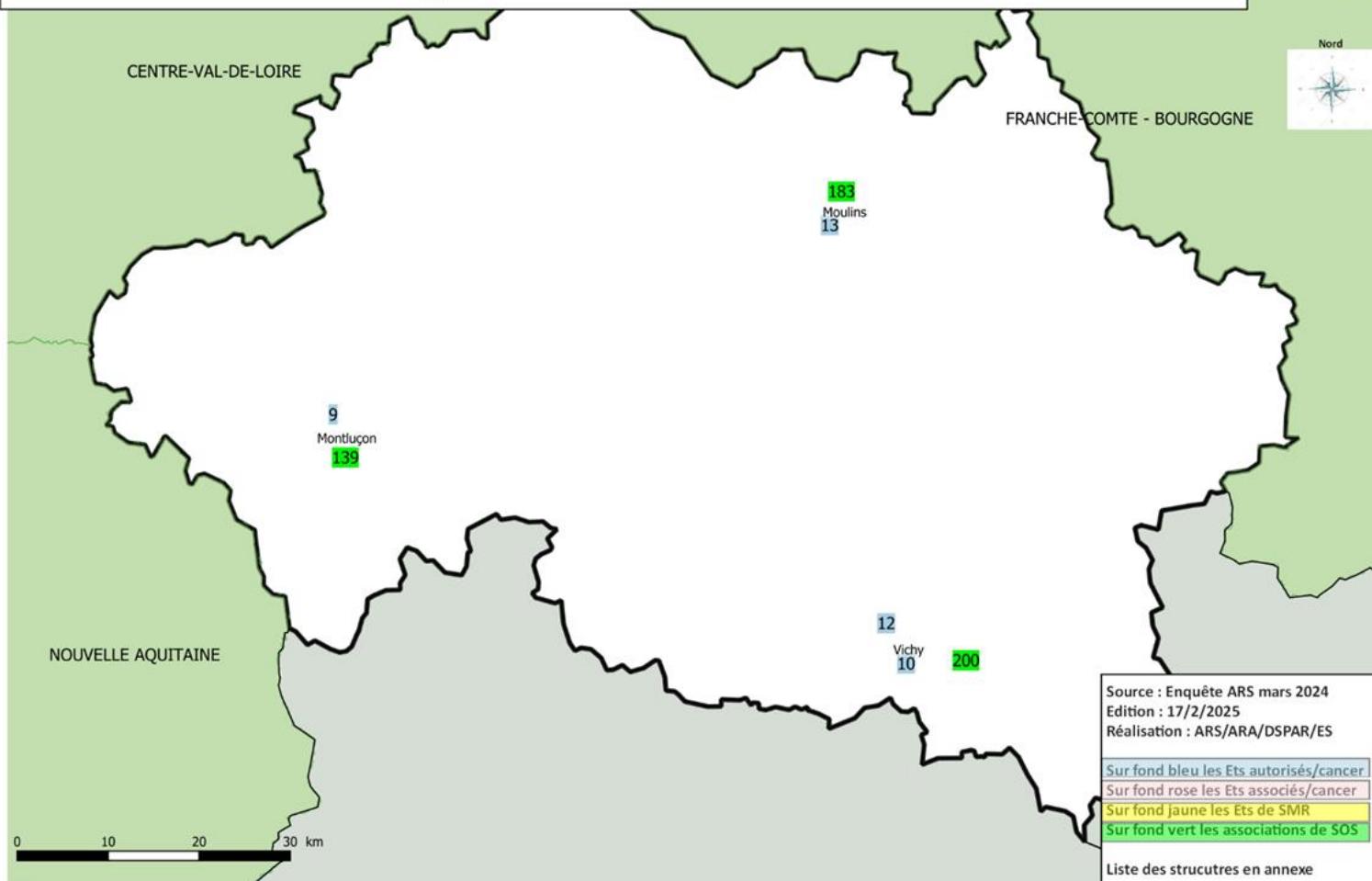
Aucune structure ne propose la préservation de la fertilité dans l'Allier.

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023  
Prise en charge des troubles de la sexualité - ALLIER



Asso 183 La Bourdonnaise pour elles

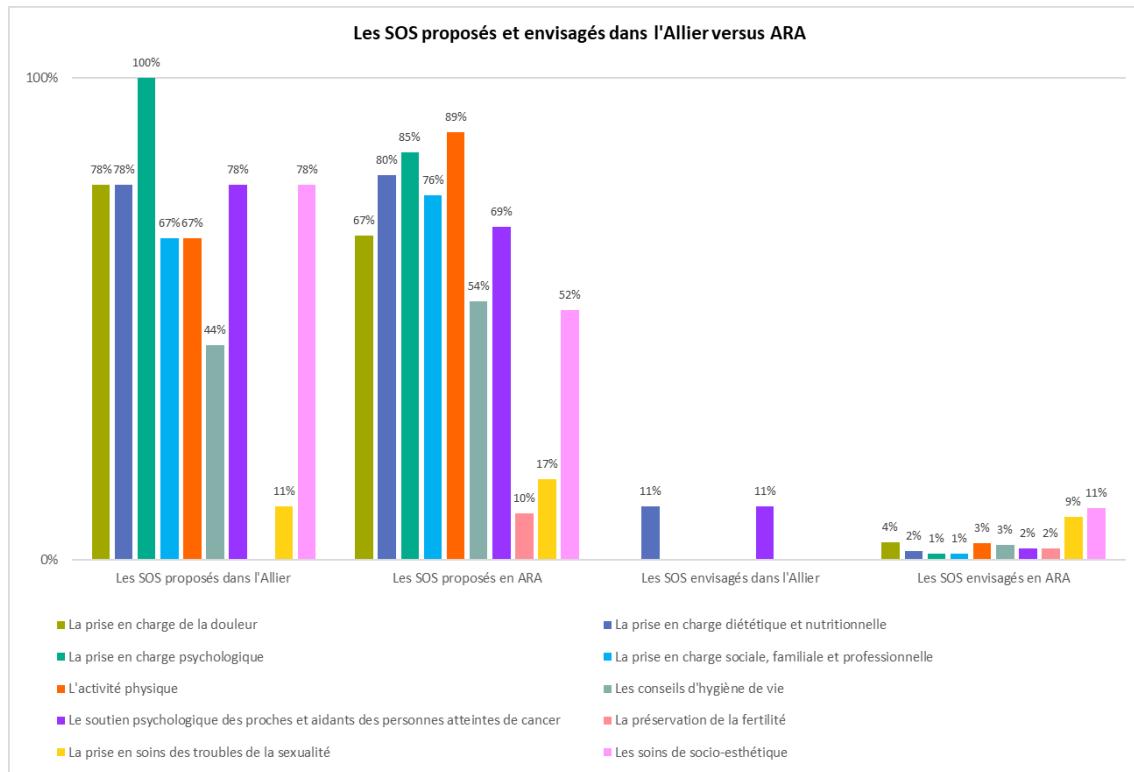
Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023  
Prise en charge des soins de socio-esthétique - ALLIER



Ets_Aut	9	030000079	CH de Montluçon	Asso	139	Association Entraide Cancer du Sein
Ets_Aut	10	030000087	CH Jacques Lacarin Vichy	Asso	183	La Bourdonnaise pour elles
Ets_Aut	12	030780548	Polyclinique La Pergola	Asso	200	Onco and Co
Ets_Aut	13	030785430	Polyclinique Saint-Odilon			

### 3.3 Les SOS proposés et envisagés dans l'Allier versus ARA

- Question n° 3 : Quels sont les types de SOS proposés par votre établissement ?
- Question n° 4 : Est-ce que votre structure envisage de proposer d'autres SOS ?
- Question n° 5 : Si oui, le(s)quel(s) ?



\* Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de structures répondantes et proposant des SOS dans le département et incluant les structures APA et DAPAP uniquement pour le SOS activité physique.

#### Détail des SOS proposés par structure

	La prise en charge de la douleur	La prise en charge diététique et nutritionnelle	La prise en charge psychologique	La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	L'activité physique	Les conseils d'hygiène de vie	Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	La préservation de la fertilité	La prise en soins des troubles de la sexualité	Les soins de socio-esthétique
<b>Etablissements sanitaires</b>	6	5	6	6	2	4	5	0	0	4
<i>Dont ES autorisés au traitement du cancer</i>	5	5	5	5	1	3	4	0	0	4
<b>Associations</b>	1	2	3	0	2	0	2	0	1	3
<b>APA/DAPAP</b>					6					
<b>Total général Allier</b>	7	7	9	6	10	4	7	0	1	7

L'offre en SOS est largement proposée par les établissements sanitaires, excepté pour l'activité physique pour laquelle les structures APA et DAPAP prédominent.

**Les 5 établissements autorisés au traitement du cancer du territoire proposent le socle de base de 4 SOS.**

Le département de l'Allier se situe globalement au-dessus ou autour de la moyenne régionale (tous types de structures confondues) pour 5 SOS sur 10, avec :

- 7 structures proposant une prise en charge de la douleur dont **100 % des établissements autorisés**, un établissement de SMR et une association, représentant une offre territoriale de 78 % pour une offre régionale de 67 %.
- 7 structures proposant une prise en charge diététique et nutritionnelle, dont **100 % des établissements autorisés** et 2 associations, représentant une offre de 78 % pour une offre régionale de 80 %.
- 9 structures proposant une **prise en charge psychologique**, dont les **100 % des établissements autorisés**, un établissement de SMR et 3 associations, représentant **une offre à 100 %** pour une offre régionale de 85 %.
- 7 structures proposant un soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer, dont 4 établissements sanitaires autorisés au traitement du cancer, un établissement de SMR et 2 associations représentant une offre départementale de 78 % pour une offre régionale de 69 %.
- 7 structures proposant les soins de socio-esthétiques, dont 4 établissements autorisés au traitement du cancer et les 3 associations du département, représentant une offre de 78 % pour 52 % au niveau régional.

Le département se situe en-dessous de la moyenne régionale pour :

- La prise en charge sociale, familiale et professionnelle avec une offre de 67 % pour une offre régionale de 76 %. Cela concerne les 6 établissements sanitaires, dont les 5 établissements sanitaires autorisés au traitement du cancer.
- **L'activité physique** avec une offre à hauteur de **67 % contre 89 % au niveau régional**. Cela concerne 10 structures de l'Allier, dont les 6 structures APA et DAPAP, 2 associations du département, **un seul établissement sanitaire autorisé au traitement du cancer et un établissement de SMR**.
- Les conseils d'hygiène de vie avec une offre départementale de 44 % pour une offre régionale de 54 %, soit 4 établissements sanitaires, dont 3 établissements autorisés au traitement du cancer.
- **La prise en soins des troubles de la sexualité** avec une offre de 11 % contre 17 % au niveau régionale, est proposée par **une seule association et aucun établissement sanitaire**.

**La préservation de la fertilité n'est ni proposée ni envisagée dans l'Allier**, l'offre pour la prise en charge de la préservation de la fertilité la plus proche se situant dans le Puy de Dôme.

Un établissement de SMR envisage de développer la prise en charge diététique et nutritionnelle et un établissement autorisé au traitement du cancer envisage de proposer le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer.

Le développement de l'offre de ces 2 SOS envisagée par ces 2 structures augmentera l'offre qui est déjà proche ou supérieure à la moyenne régionale.

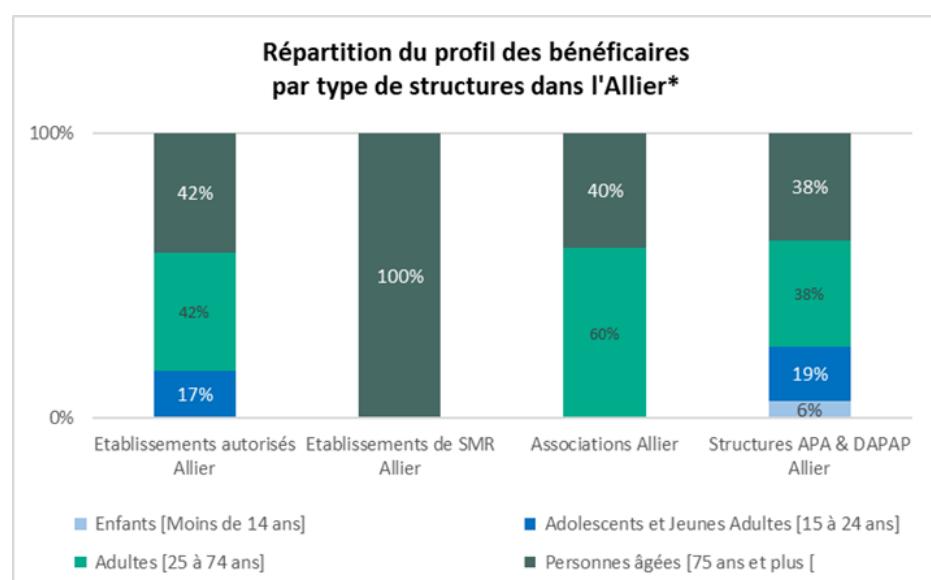
**Aucune structure n'envisage de développer l'activité physique ni la prise en soins des troubles de la sexualité dont les offres sont inférieures à la moyenne régionale, notamment par les établissements autorisés au traitement du cancer.**

### 3.4 Le profil des bénéficiaires dans l'Allier versus ARA

→ Question n° 7 : Quel est le profil des bénéficiaires ?

Sur les 15 structures de l'Allier, toutes ont déclaré des bénéficiaires :

- Une structure APA prend en charge les enfants ;
- 2 structures APA et 2 établissements autorisés au traitement du cancer prennent en charge les AJA ;
- Les adultes (25-74 ans) sont pris en charge dans 6 structures APA/DAPAP, 5 établissements autorisés au traitement du cancer et 3 associations ;
- Les personnes âgées de plus de 75 ans sont prises en charge dans 6 structures APA/DAPAP, la totalité des établissements sanitaires dont 5 autorisés au traitement du cancer et 2 associations. L'établissement de SMR prend en charge uniquement les personnes âgées de plus de 75 ans.

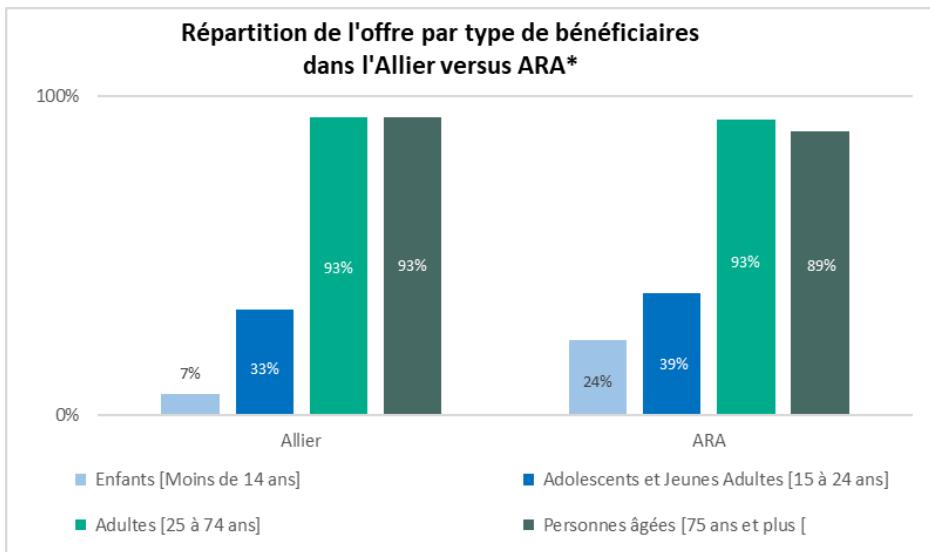


\* Le pourcentage correspond au nombre de structures ayant déclaré une tranche d'âge de bénéficiaires sur le nombre total de réponses déclarées par type de structures du département toutes tranches d'âge confondues (ex : 2 Ets autorisés ont déclaré une offre à destination des AJA sur un nombre total de 12 réponses toutes tranches d'âge confondues des Ets autorisés, ce qui représente une offre de 17 %).

L'offre en SOS s'adresse essentiellement aux adultes (25-74 ans) et personnes âgées de 75 ans et plus.

L'offre à destination des enfants dans l'Allier est exclusivement proposée par les structures APA et DAPAP ; la prise en charge des SOS en pédiatrie se réalisant à Clermont-Ferrand.

L'offre à destination des AJA est proposée par les établissements autorisés au traitement du cancer (17 %) et les structures APA et DAPAP (19 %).



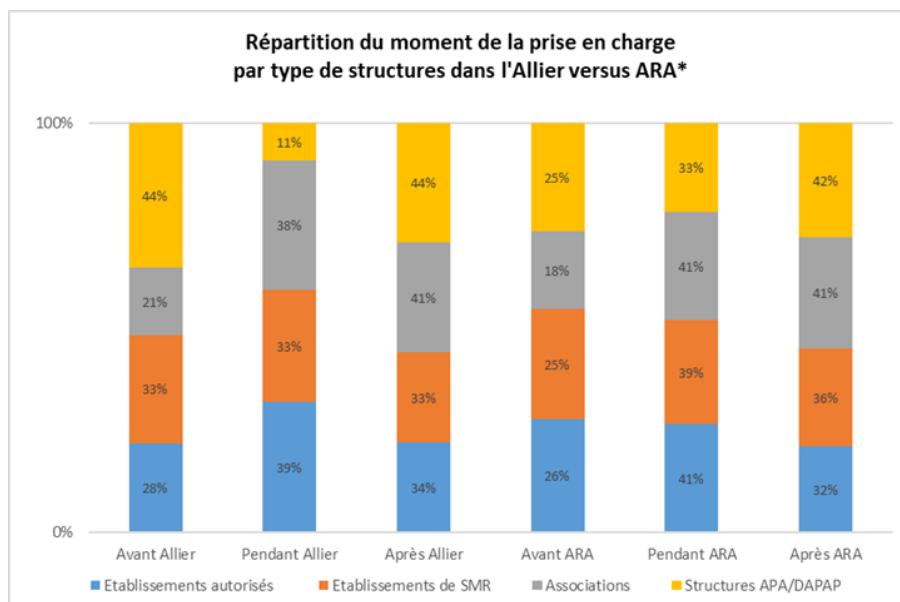
\* Le calcul du pourcentage est effectué par rapport au nombre de structures ayant déclaré des tranches d'âge de bénéficiaires sur le total des structures de la région.

93 % des structures de l'Allier proposent une prise en charge en SOS aux adultes et aux personnes âgées de 75 ans et plus, ce qui situe le département au même niveau et au-dessus de la moyenne régionale (respectivement 93 % et 89 % pour la région).

40 % des structures de l'Allier proposent une prise en charge en SOS aux enfants, adolescents et jeunes adultes de moins de 25 ans, contre 63 % en ARA.

### 3.5 La répartition du moment de la prise en charge de chaque SOS dans l'Allier versus ARA

→ Question n° 8 : (pour chacun des SOS) ce soin est proposé avant le traitement, pendant le traitement, après le traitement ?



\* Le calcul du pourcentage est effectué par rapport aux réponses de chaque structure pour chaque SOS aux 3 étapes de la prise en charge sur le total cumulé des réponses (exemple : 22 SOS sont préposés avant le traitement par les établissements autorisés de l'Allier sur un total de 80 réponses avant/pendant/après, soit 28 %).

**Dans l'Allier, comme au niveau régional, toutes les structures proposent des SOS aux trois grandes étapes, avant, pendant et après le traitement.**

On constate que l'offre en SMR est identique aux 3 étapes du traitement. Elle se situe au-dessus de l'offre régionale avant le traitement, avec 33 % contre 25 %. Elle est inférieure pendant et après le traitement avec 33 % versus 39 % et 36 %.

L'offre émanant des associations est proposée plutôt pendant après le traitement dans l'Allier (38 % et 41 %). Elle est supérieure à la moyenne régionale avant le traitement avec 21 % contre 18 %.

Pendant le traitement, l'offre des établissements autorisés est légèrement inférieure à l'offre régionale avec 39 % dans l'Allier contre 41 % au niveau régional.

**Toutes structures confondues, l'offre par SOS sur le département fait apparaître que le socle de base est majoritairement proposé pendant le traitement.**

**La prise en charge psychologique est à 100 % prise en charge pendant et après le traitement** par la totalité des structures de l'Allier.

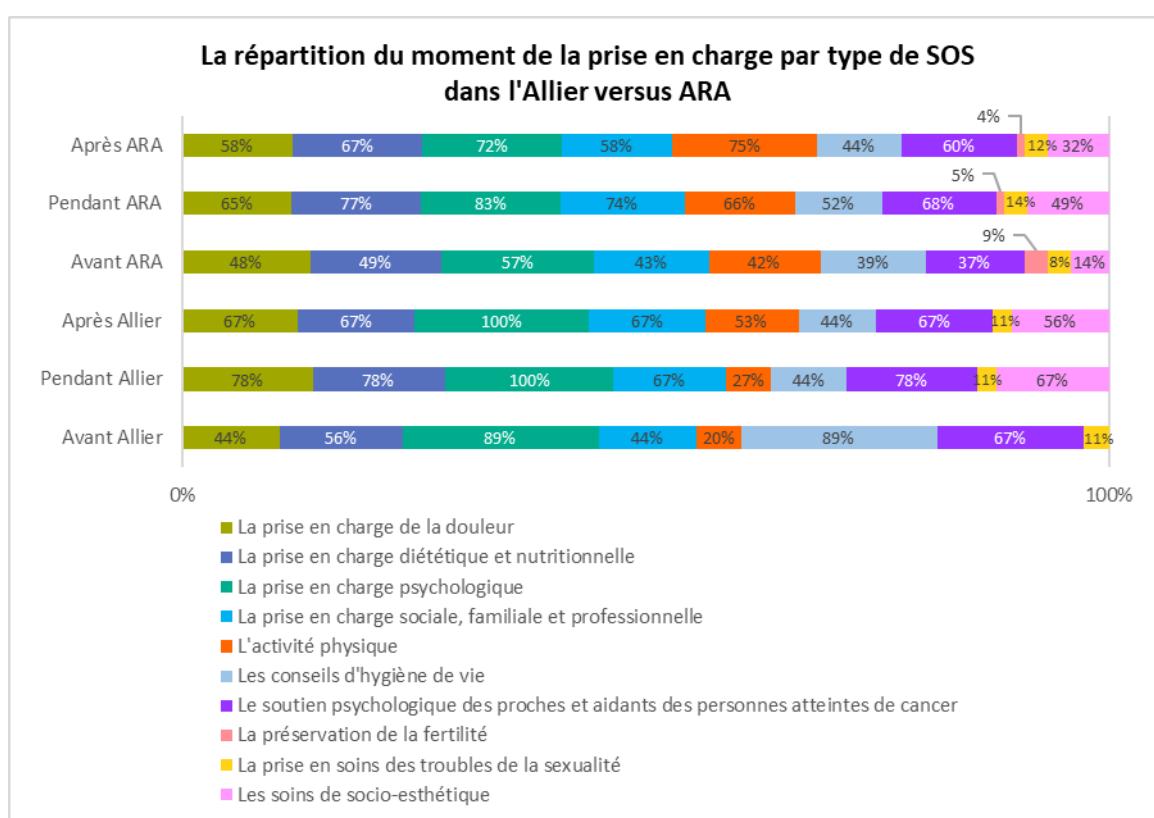
**L'activité physique est proposée après le traitement**, suivant ainsi la tendance régionale.

**Les conseils d'hygiène de vie** sont en grande majorité (89 %) proposés **avant le traitement** dans l'Allier, contrairement au niveau régional où il est majoritairement proposé pendant le traitement.

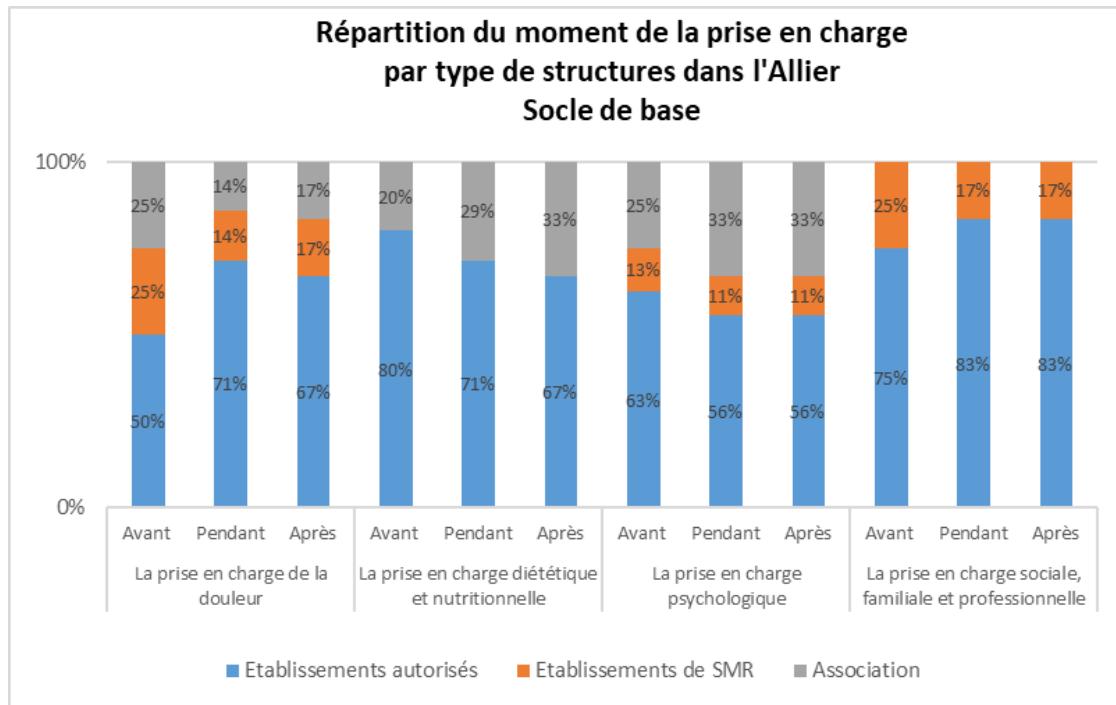
**Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer et les soins de socio-esthétiques**, est proposé plutôt pendant le traitement.

Quant aux soins de socio-esthétique, ils ne sont proposés par aucune structure avant le traitement.

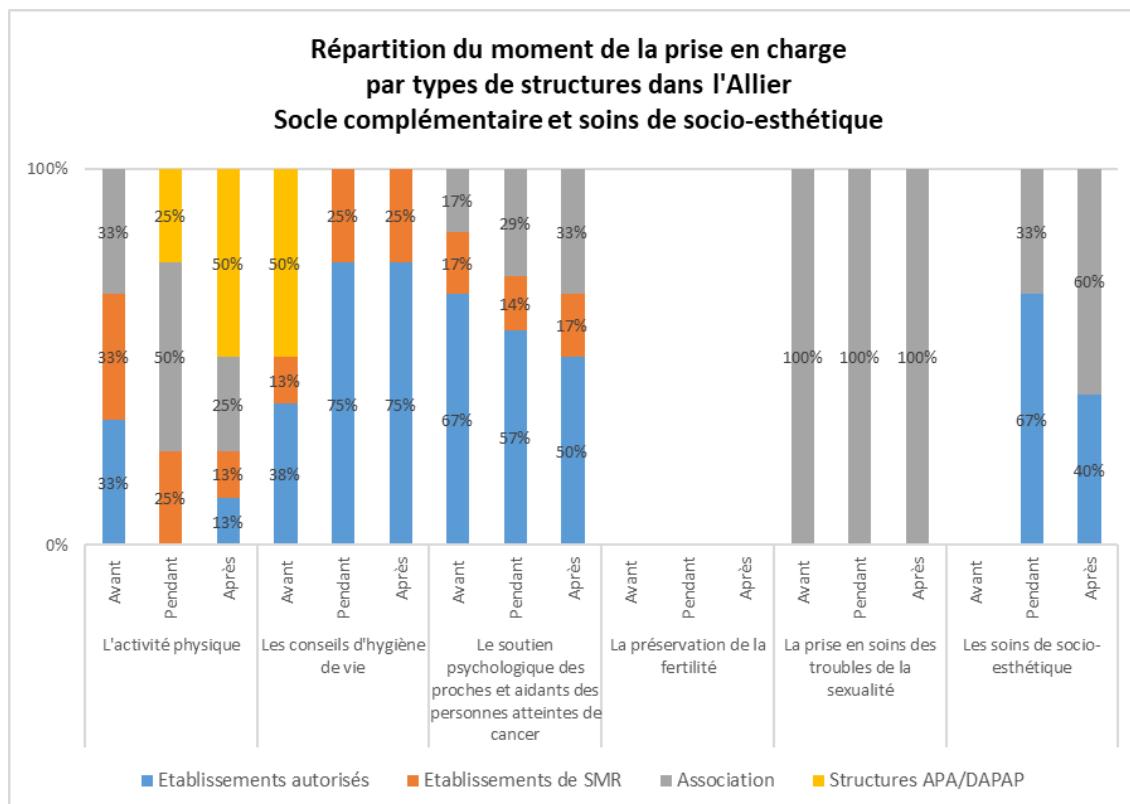
Dans l'Allier, la prise en soins des **troubles de la sexualité** est proposée à parts égales aux trois étapes du traitement alors qu'au niveau régional elle est plutôt proposée pendant le traitement.



**Les 4 SOS du socle de base sont proposés majoritairement par les établissements autorisés aux trois phases de traitement**, plutôt pendant et après le traitement pour la prise en charge de la douleur et la prise en charge sociale, familiale et professionnelle et plutôt avant pour la prise en charge diététique et nutritionnelle et la prise en charge psychologique.



**La prise en charge diététique et nutritionnelle n'est pas proposée en établissement de SMR dans l'Allier. Les associations ne proposent pas la prise en charge sociale, familiale et professionnelle.**



En ce qui concerne le socle complémentaire et les soins de socio-esthétique, seuls 5 SOS sont proposés dans l'Allier :

- L'activité physique n'est pas proposée avant le traitement par les structures APA et DAPAP mais par les autres types de structures. A noter que 2 structures APA n'ont pas répondu à la question.
- Les établissements autorisés proposent majoritairement les conseils d'hygiène de vie pendant et après le traitement ; le soutien psychologique aux proches et aidants des personnes atteintes de cancer, majoritairement avant le traitement.
- La prise en soins des troubles de la sexualité est proposée aux 3 étapes du traitement par une association.
- Les soins de socio-esthétiques sont proposés pendant et après le traitement par des établissements autorisés et des associations.

### 3.6 Les professionnels intervenant pour chaque SOS dans l'Allier

→ Question n° 9 (pour chacun des 10 SOS) : Quel est le titre du/des professionnel(s) intervenant(s) ?

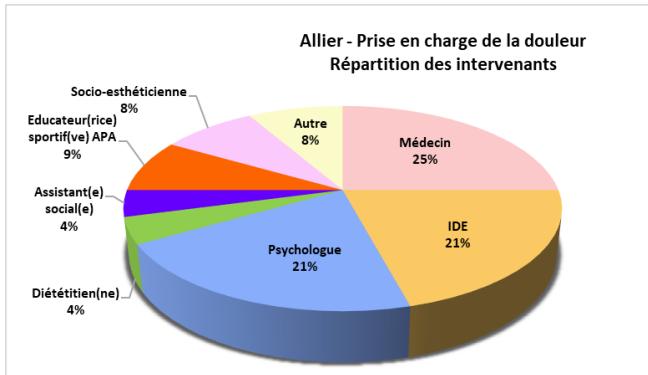
→ Questions n° 10 (déclinée pour chaque SOS) : Parmi ces professionnels, y-a-t-il des professionnels extérieurs ? Non/Oui : en libéral/en association. Si en association, veuillez préciser, la ou les associations à laquelle/auxquelles ils appartiennent.

Cette analyse présente l'offre en intervenants pour chaque SOS. Les données sont calculées de la manière suivante :

- Chaque structure répondante a indiqué le type d'intervenants pour chaque SOS et non le nombre de professionnels.
- Le calcul du pourcentage de l'offre a été réalisé en partant du nombre de réponses sur le nombre total de structures du département (ex : 6 Ets sur 9 structures (Ets + associations) ont un médecin sur la prise en charge de la douleur, ce qui représente 67 % de l'offre en médecins sur ce SOS. Ramenée à l'offre globale de tous les intervenants de la totalité des structures du département sur la prise en charge de la douleur, la proportion des médecins représente 25 % des intervenants).
- Concernant l'activité physique, la question relative aux intervenants n'a pas été posée dans le questionnaire qui était destiné aux structures APA et aux DAPAP. Le total des structures du département est donc exprimé hors structures APA et DAPAP.
- Documents consultables en annexes :
  - La liste des intervenants répertoriés dans la rubrique "Autre".
  - Le détail des professionnels intervenant dans les structures par types de SOS et de structures.

Concernant le socle de base des 4 SOS en établissements de santé, l'intervention des médecins et des IDE dans la prise en charge de la douleur est prédominante.

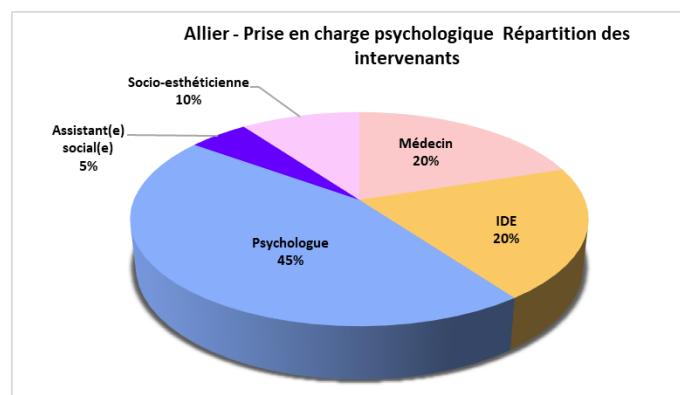
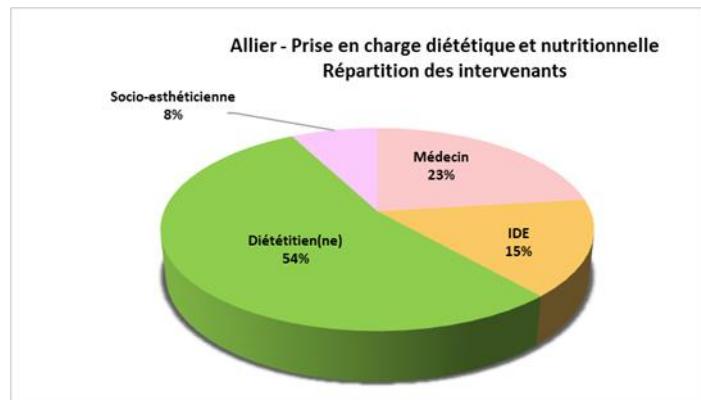
	Nombre d'établissements autorisés, associés et de SMR ayant déclaré l'intervention de médecins et IDE							
	La prise en charge de la douleur		La prise en charge diététique et nutritionnelle		La prise en charge psychologique		La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	
Médecins Allier	6	100%	2	50%	4	67%	3	50%
Médecins ARA	100	81%	75	60%	56	45%	39	31%
IDE Allier	5	83%	3	33%	4	67%	4	67%
IDE ARA	108	87%	60	48%	47	38%	35	28%



Les professionnels intervenant sur la prise en charge de la douleur sont majoritairement des médecins, IDE et psychologues présents dans les établissements de santé de l'Allier. On note que ce SOS fait apparaître la plus grande diversité d'intervenants, ceci est dû au fait qu'une association intervient dans cette prise en charge avec 5 types d'intervenants.

Concernant la prise en charge diététique et nutritionnelle, seul(e)s des diététicien(ne)s interviennent en associations.

La répartition des professionnels de la diététique et de la nutrition est supérieure à l'offre régionale dans l'Allier avec 54 % pour 40 %.

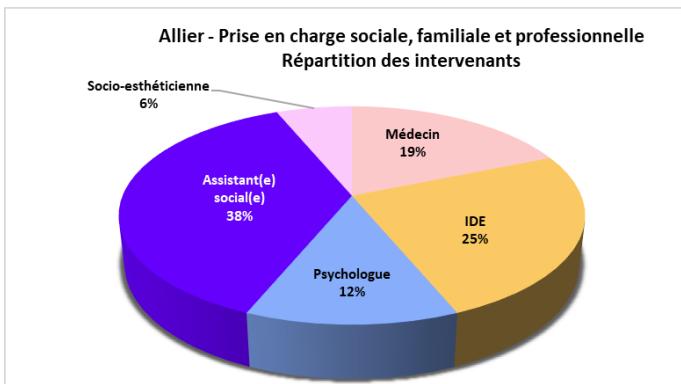


Ce sont les psychologues qui assurent ce SOS à hauteur de 45 % des cas. On peut s'interroger sur la place d'assistantes sociales et de socio-esthéticiennes pour la PEC psychologique. Le pourcentage de psychologues intervenant pour ce SOS est supérieur à l'offre régionale qui est de 42 %.

Ce sont les assistantes sociales qui assurent ce SOS à hauteur de 38 % des cas.

Ce pourcentage dans l'Allier est inférieur à la moyenne régionale qui est de 47 %.

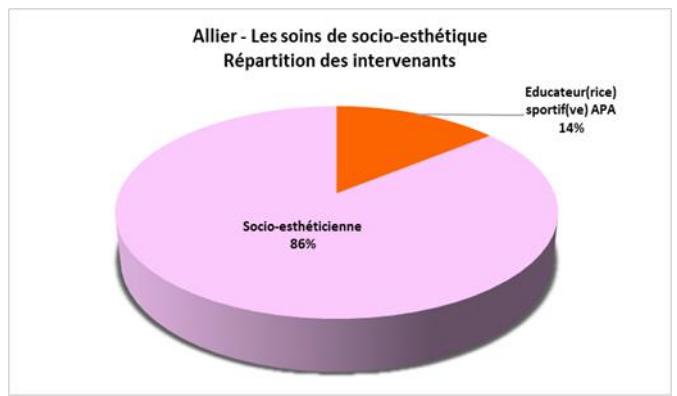
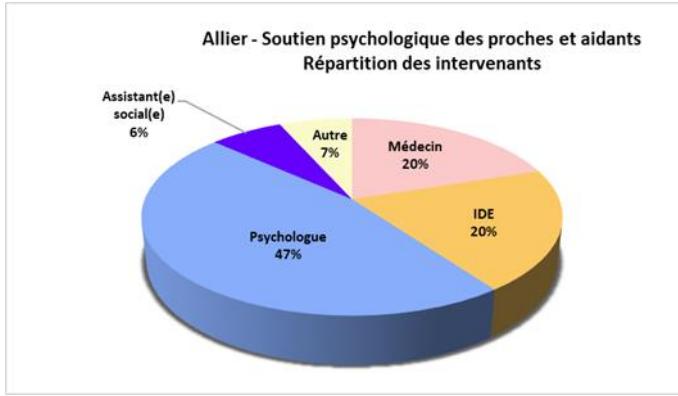
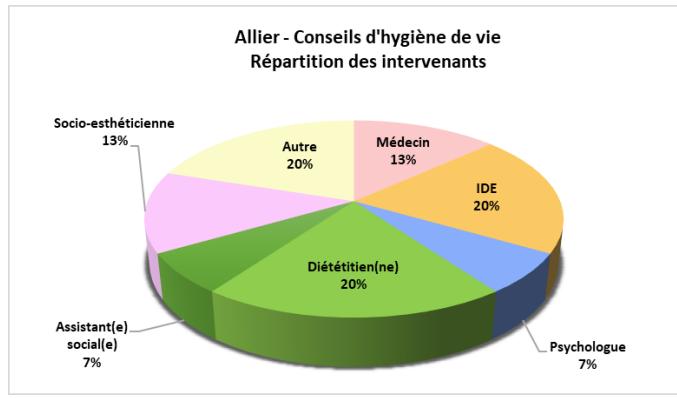
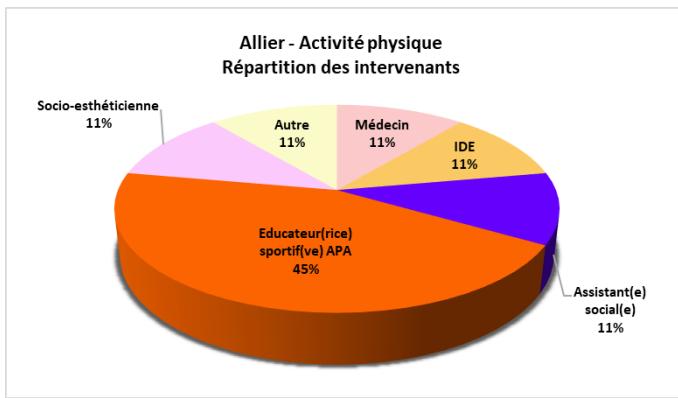
On constate que 25 % des intervenants sont des IDE ce qui représente une proportion très supérieure à la région qui est de 13 %.



Dans l'Allier, concernant les autres SOS, on note que les médecins et les IDE interviennent systématiquement dans les soins proposés, comme au niveau régional, hormis pour les soins de socio-esthétiques.

Les socio-esthéticiennes interviennent dans la majorité des SOS dans le département et en proportion plus importante qu'au niveau régional.

Pour les troubles de la sexualité, un sexologue thérapeute de couple intervient au sein d'une association.



Les professionnels répertoriés dans la catégorie "Autre" sont listés en annexe. Ils interviennent dans la prise en charge de la douleur, l'activité physique, les conseils d'hygiène de vie le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer et les soins de socio-esthétique.

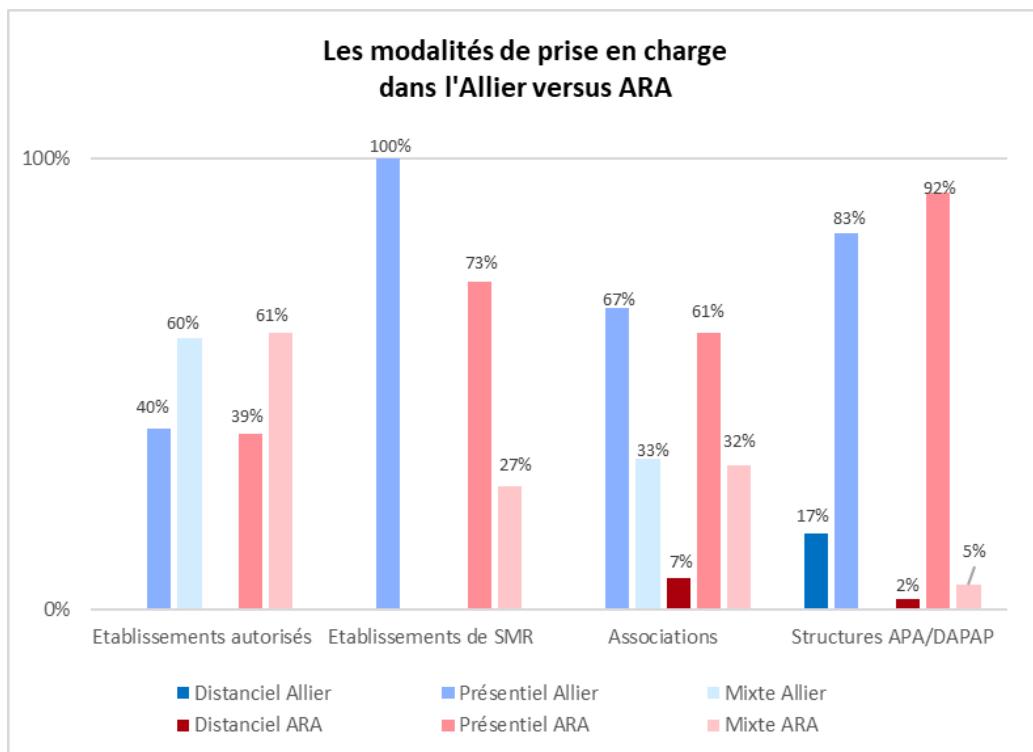
**Dans l'Allier, la Ligue contre le cancer a répondu ne pas proposer de SOS mais elle intervient sur la prise en charge de la douleur au sein d'un établissement autorisé au traitement du cancer.**

Parmi les différents intervenants, certains sont extérieurs aux établissements de santé. Dans l'Allier, les professionnels libéraux interviennent dans les 2 polycliniques autorisées au traitement du cancer. Ils exercent uniquement au sein de 2 associations (Espace Accanthe et la Ligue contre le cancer) et interviennent dans 2 établissements autorisés pour la prise en charge de la douleur, et dans un seul établissement pour la prise en charge diététique et nutritionnelle, psychologique, les conseils d'hygiène de vie et le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer.

	Type Ets	La prise en charge de la douleur	La prise en charge diététique et nutritionnelle	La prise en charge psychologique	Les conseils d'hygiène de vie	Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer
CH de Moulins	Autorisé	Espace Accanthe	Espace Accanthe	Espace Accanthe	Espace Accanthe	Espace Accanthe
Polyclinique la Pergola	Autorisé	Ligue contre le cancer				

### 3.7 Les modalités de prise en charge dans l'Allier versus ARA

→ Question n° 13 : (pour chacun des 10 SOS) Quelles sont les modalités de prise en charge proposées pour ce soin de support ?



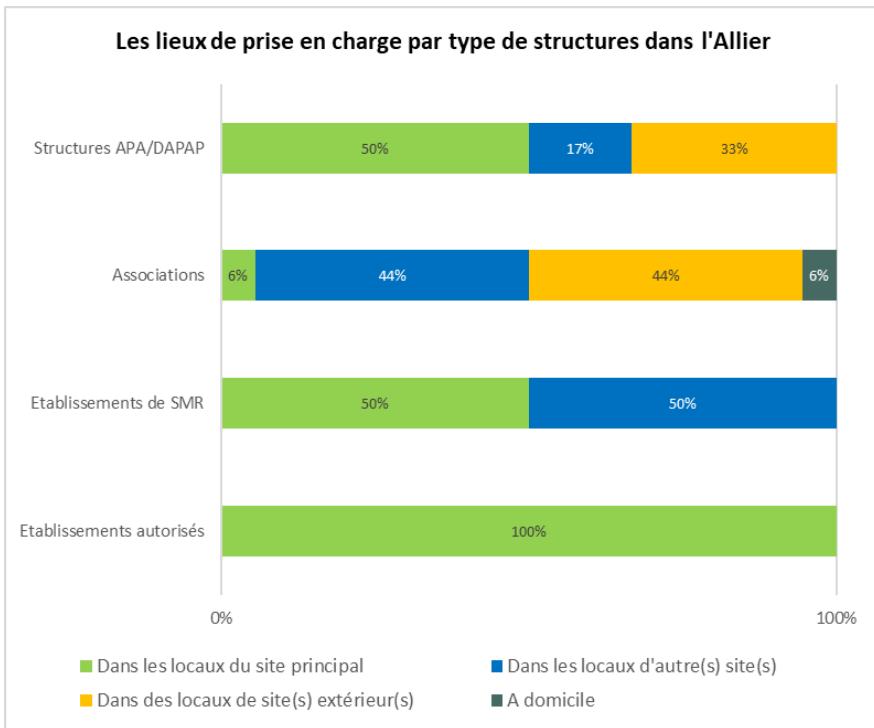
Dans l'Allier, **seules les structures APA** dispensent leur SOS **en distanciel**. **Les établissements de SMR** dispensent les SOS uniquement en présentiel.

Toutes structures confondues, l'Allier se situe **en-dessous** de la région concernant les prises en charges **en présentiel** avec **67 %** pour 75 % en région. Le département se situe au-dessus de la région concernant les prises en charge en mixte (présentiel et distanciel) avec 27 % contre 22 % en région et en distanciel avec 7 % contre 2 % en région.

La prise en charge en **SOS mixte** représente **60 % des établissements autorisés** de l'Allier, versus 61 % au niveau régional et **33 % pour les associations du département** versus 32 % en région.

### 3.8 Les lieux de prise en charge dans l'Allier versus ARA

→ Question n° 14 : (pour chacun des 10 SOS) Si en présentiel, où sont-ils réalisés ?



**Les établissements autorisés au traitement du cancer de l'Allier dispensent leurs SOS uniquement au sein de leurs locaux principaux** contre 89 % au niveau régional.

Quant à l'établissement de SMR du département, il dispense ses SOS pour moitié au sein de ses locaux de son site principal et de locaux de 3 autres sites, alors qu'au niveau régional la tendance est de 97 % dans les locaux du site principal.

**Seule une association de l'Allier propose un SOS à domicile.** La prise en charge dans des locaux de sites extérieurs est supérieure à la PEC régionale avec 44 % dans l'Allier contre 39 % en ARA.

L'offre des structures APA/DAPAP est réalisée aussi bien dans les locaux, de façon prépondérante avec 50 % contre 42 % au niveau régional, que dans des sites extérieurs à hauteur de 33 % contre 29 % en région.

## 4. Synthèse

Dans l'Allier, sur **27 structures interrogées**, **16 ont répondu** à l'enquête (les réponses partielles à l'enquête ne sont pas prises en compte) soit **59 % de répondants**.

**15/16 structures** proposent des SOS soit : (voir cartographies pages 7 à 15)

- **6 établissements sanitaires** dont 5 établissements de santé autorisés au traitement du cancer sur 5 (soit 100 %) et 1 établissement de SMR,
- **3 associations**,
- **5 structures APA et 1 DAPAP**.

L'offre en SOS dans l'Allier se situe **globalement au-dessus ou autour de la moyenne régionale** (tous types de structures confondues) pour 5 SOS sur 10. L'offre en SOS proposée pour la **prise en charge psychologique** atteint **100 %**.

Cette offre en SOS est largement proposée par les **établissements sanitaires** excepté pour l'**activité physique** pour laquelle les **structures APA et DAPAP** prédominent. Concernant l'**activité physique**, à noter qu'**un seul établissement autorisé au traitement du cancer sur 5 la propose**. La totalité des établissements sanitaires ayant répondu proposent les **4 SOS du socle de base**.

**La préservation de la fertilité n'est ni proposée ni envisagée dans l'Allier** ; l'offre pour la prise en charge de la préservation de la fertilité la plus proche se situant dans le Puy de Dôme.

**L'offre pour la prise en soins des troubles de la sexualité est proposée uniquement par une association aux 3 étapes du traitement.**

Dans l'Allier, 2 structures **envisagent de développer 2 SOS** contre 9 au niveau régional alors que l'offre départementale est déjà proche ou au-dessus de la moyenne régionale. Il s'agit de la prise en charge diététique et nutritionnelle et du soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer. Aucune structure n'envisage de développer l'**activité physique** et la **prise en soins des troubles de la sexualité**.

**Un seul établissement de SMR dans l'Allier propose des SOS** (6 sur 10 dont 3 du socle de base).

La prise en charge diététique et nutritionnelle n'est pas proposée en établissement de SMR dans l'Allier. Les associations ne proposent pas la prise en charge sociale, familiale et professionnelle.

**La répartition de l'offre par type de bénéficiaires** dans l'Allier est identique à celle de la région pour les adultes. Elle est supérieure pour les personnes âgées de **75 ans et plus**. Elle est inférieure pour les enfants et les AJA. A noter que **seules les structures APA** prennent en charge les enfants de moins de 14 ans dans l'Allier et que **les établissements de SMR** prennent uniquement en charge des personnes âgées de **75 ans et plus**.

**Dans l'Allier, comme au niveau régional, toutes les structures proposent des SOS aux trois grandes étapes, avant, pendant et après le traitement.**

Les 4 SOS du socle de base sont proposés majoritairement par les établissements autorisés aux trois phases de traitement et de manière hétérogène. Toutes structures confondues, le socle de base est majoritairement proposé pendant le traitement.

On constate que :

- l'offre des **établissements autorisés pendant le traitement** est inférieure à l'offre régionale, avec 39 % contre 41 %.

- l'offre émanant des **associations** est **supérieure** à moyenne régionale **avant le traitement** avec 21 % contre 18 %, mais **inférieure** à l'offre régionale **pendant le traitement** (38 % contre 41 %).
- l'offre en **établissement de SMR, identique aux 3 étapes du traitement** est très **supérieure** à l'offre régionale avant le traitement (33 % contre 25 %). Elle est **inférieure** à la moyenne régionale **pendant et après le traitement** avec respectivement 33 % versus 39 % et 36 %.

**La prise en charge psychologique est à 100 % prise en charge pendant et après le traitement** par la totalité des structures de l'Allier.

Concernant les intervenants, on note que 5 types de professionnels (psychologue, diététicienne, éducateur sportif, socio-esthéticienne et sophrologue) interviennent dans l'association départementale "La Bourdonnaise pour elles" qui propose la prise en charge de la douleur. L'Allier étant le seul département dans ce cas.

La prise en charge en SOS dans l'Allier par les établissements autorisés au traitement du cancer est identique (par rapport au niveau régional) en présentiel et en mixte. Les prises en charge dans les établissements de SMR se font uniquement en présentiel. Les structures APA/DAPAP proposent la prise en charge de **l'activité physique** en distanciel ou en présentiel. Il s'agit du seul SOS **dispensé uniquement en distanciel dans l'Allier** par une structure APA.

La tendance des associations suit celle de la région avec plus de prises en charge en présentiel qu'en mixte mais il n'existe aucune PEC en distanciel dans l'Allier.

Concernant les **lieux de prise en charge des SOS**, les établissements autorisés, de SMR et les structures APA/DAPAP de l'Allier offrent les soins majoritairement **au sein de leurs locaux** avec des moyennes supérieures à la région pour les établissements autorisés et les structures APA/DAPAP.

**Contrairement à la région**, les structures de l'Allier proposent plus de soins dans des locaux d'autres sites : 50 % contre 3 % pour l'établissement de SMR et 44 % contre 18 % pour les associations et dans les sites extérieurs avec 44 % contre 39 % pour les associations et 33 % contre 29 % pour les structures APA/DAPAP.

La prise en charge en SOS à domicile est **inférieure à la région** car une seule une association de l'Allier propose un SOS à domicile.

## Annexe

### Détail des professionnels intervenant répertoriés dans la rubrique "Autre"

	Prise en charge de la douleur	Prise en charge diététique et nutritionnelle	La prise en charge psychologique	La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	L'activité physique	Les conseils d'hygiène de vie	Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	La préservation de la fertilité	Les troubles de la sexualité	Les soins de socio-esthétique
Accompagnant Educatif et Social (AES)					x		x			
Aides-soignants					x	x			x	
Ergothérapeute	x									
Etudiante institut Fournier										x
Kinésithérapeute					x	x				
Réflexologue						x				
Sexologue thérapeute de couple									x	
Sophrologue	x									

### Détail des intervenants par type de SOS et de structures

- Médecins, IDE et psychologues

	Médecin			IDE			Psychologue		
	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations
Prise en charge de la douleur	5	1		4	1		3	1	1
Prise en charge diététique et nutritionnelle	3			2					
Prise en charge psychologique	3	1		3	1		5	1	3
Prise en charge sociale, professionnelle et familiale	2	1		3	1		1	1	
Activité physique	1			1					
Conseils d'hygiène de vie	2			2	1		1		
Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	2	1		2	1		4	1	2
La préservation de la fertilité									
La prise en soins des troubles de la sexualité									
Soins de socio esthétique									
Total de l'offre des intervenants par catégorie de structures	18	4	0	17	5	0	14	4	6
Total global de l'offre des intervenants	22			22			24		

- Autres professionnels

	Dietéticien(ne)			Assistant(e) social(e)			Educateur sportif			Socio esthéticien(ne)			Autre		
	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations	ES autorisés	SMR	Associations
Prise en charge de la douleur			1		1			1	1	1		1		1	1
Prise en charge diététique et nutritionnelle	5		2							1					
Prise en charge psychologique					1					2					
Prise en charge sociale, professionnelle et familiale				5	1					1					
Activité physique				1			1	1	2	1			1		
Conseils d'hygiène de vie	3			1						2			2	1	
Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer					1									1	
La préservation de la fertilité															
La prise en soins des troubles de la sexualité															1
Soins de socio esthétique							1			3		3	1		1
<b>Total de l'offre des intervenants par catégorie de structures</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total global de l'offre des intervenants</b>	<b>11</b>			<b>11</b>			<b>7</b>			<b>15</b>			<b>10</b>		